

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 5 février 2004

<p>1°) Compte-rendu précédente réunion</p> <p>2°) Informations diverses.</p>	<p>Présents : 9 sur 11 : BERTHOUMIEUX Jacques, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique, GALIN Jean-Pierre, ANE François CHARRUE Gaëlle, SOUQUET Pierre-Jean.</p> <p>Absents : MAURETTE Jean- François, AMIEL Florence</p> <p>Approbation du comte rendu de la précédente séance du 4 décembre 2003: Pas de remarques .</p> <ul style="list-style-type: none">• Réunion de coordination et de planification des animations : Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la Mairie en présence des responsables de toutes les associations et des autres acteurs impliqués dans l'animation . Un premier programme a été établi qui sera complété prochainement puis diffusé.• Taxe spéciale sur les ordures ménagères : Elle concerne les professionnels et est basée sur la formule suivante : $RS = (660 \times N \times Fc - 660) \times 0,75 \times 52 \times A \times 0,0002 \times T$ N = Nombre de conteneurs de 660 litres 0,75 = Taux de remplissage d'un conteneurs Fc = Fréquence de collecte par semaine 52 = Nombre de semaines dans l'année 0,0002 = Densité moyenne des ordures (0,0002 tonne/litre) T = Coût du traitement à la tonne (70 € en 2002) A = coefficient d'activité :<ul style="list-style-type: none">Secteur tourisme = 0,5Secteur scolaire = 0,7Colonies-Camping = 0,3Salles polyvalentes = 0,2Autres = 1• OTC : L'assemblée générale s'est tenue dernièrement . Thèmes principaux : Mise en place d'un site internet, mise en place de panneaux lumineux pour les informations en temps réel, budget de 147 904 € pour lequel Aulus participe à raison de 9 147 €. Association des Maires de France (AMF) : Cette association a modifié ses statuts pour accueillir les adjoints et conseillers municipaux qui pourront ainsi bénéficier des formations réalisées par cette association.• Projet DATAR sur la santé : Dans le cadre d'un appel à projet DATAR sur la santé un projet est présenté au niveau Pays Couserans, regroupant le Centre Hospitalier de Saint-Girons, la Station Thermale d'Aulus, Les médecins libéraux volontaires et le secteur associatif (CLIC...) pour travailler sur deux axes : L'obésité chez les enfants, la prise en charge des personnes âgées.• Dernière crue du Garbet : Le syndic de la résidence de l'Ars écrit à la Commune pour lui signaler quelques dégâts occasionnés par l'inondation des caves de la résidence. Il s'est produit un double phénomène (pluies abondantes et fonte du tapis neigeux) qui a provoqué une montée de la nappe phréatique. Il s'agit là d'un phénomène classique et la plupart des caves du village en bordure de rivière subissent périodiquement le même phénomène auquel il n'est pas possible de porter remède sans de considérables travaux, hors de portée de notre commune.• L'opération d'inventaire du patrimoine est lancée au niveau de la Communauté des Communes, pilotée par l'animateur spécialisé et avec l'appui de la DRAC (affaires culturelles).
--	---

<p>3°) Orientations budgétaires :</p>	<p>· Centre équestre : Comme prévu, une procédure de servitude a été signée au bénéfice d'un tiers voisin pour faciliter l'accès à la parcelle section B6, n°1406.</p> <p>L'exercice budgétaire de 2003 est prévu avec les résultats suivants : Fonctionnement : Excédent de 41 705,17 €, transfert à la section d'investissement de 35 945 € inclus (charges des emprunts en capital) Investissement : Déficit de 101 574,11 €, transfert de la section de fonctionnement inclus (35 945 € pour le capital des emprunts) et dû au décalage de paiement de certaines subventions (FDAL, FRI, DGE 2003..), les travaux ayant été réalisés et payés (Gare, Eglise, voirie, médiathèque).</p> <p>Un premier projet de budget 2004 est présenté, pour la seule section de fonctionnement, orienté autour des axes suivants : Diminution des subventions aux associations, diminution des actions de communication, augmentation de la charges des emprunts (un emprunt supplémentaire en 2003 pour les travaux de voirie et d'assainissement). En recettes, ajustement du prix des services (eau) et impôts locaux pour tenir compte de l'inflation. Dans les recettes des revenus des bâtiments communaux le Conseil mandate Monsieur le maire pour négocier la redevance du Village de Vacances autour de 19 820 €(130 000 frs) pour tenir compte de la baisse des emprunts (13 570 € d'annuité jusqu'en 2009)) mais aussi de l'augmentation des réparations à la charge du propriétaire (4 500 à 6000 €par an). Le conseil approuve le nouveau bail en négociation avec La Poste qui fait passer la redevance à 1 800 €par an.</p>
<p>4°) DGE 2004</p>	<p>Les dossiers pour la subvention de Dotation d'Equipement 2004 (DGE 2004) doivent être déposés en préfecture avant le 28 février 2004. Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour déposer un projet comprenant la voirie (rue des arts pour 11 000 €), la sécurité des bâtiments communaux (sécurité incendie pour le bureau de poste-1870 €, alarme intrusion pour la Mairie et la Médiathèque- 4 000 €, sécurité incendie pour la maison du Temps Libre-1 700 € et sécurité jeux d'enfants- 2 300 €), un complément en matériel roulant (5 825 €).</p>
<p>5°) Projets de Sécurisation RIOU et La Trappe.</p>	<p>Pour le Riou (ruisseau de Ribaute) une réunion de travail sera organisée sur le terrain avec le service du RTM, pour affiner les travaux à réaliser, en particulier la largeur de voirie à préserver en haut la route d'accès au Barry. Pour la route de La Trappe (protection avalanche) : Après une visite du terrain avec le RTM, le dossier de demande de subventions a été déposé.</p>
<p>6°) Assainissement</p>	<p>Une visite du réseau a eu lieu avec les services concernés (DDAF, Conseil Général, SATESE).</p> <p>Le relevé de fonctionnement des pompes de la station d'épuration montre que de l'eau parasite pénètre toujours dans le réseau malgré les premiers travaux effectués en juillet 2003. Le secteur aval du Village (Camp Redoun, Fountzès) est très humide avec la nappe phréatique qui affleure le niveau du sol en période de crue. En particulier, de nouvelles solutions techniques de mise en œuvre devront être mise en place pour les tabourets de raccordement. Le bureau d'étude SIEE qui avait réalisé l'étude de réhabilitation sera convoqué pour analyse des défauts constatés et confrontation avec les premières constatations de la DDAF.</p> <p>Les rejets de la piscine des Thermes et des piscines privées devront être vérifiés et comparés à la réglementation en vigueur.</p> <p>Le Maire devra demander aux partenaires de commencer parallèlement l'étude d'une nouvelle station d'épuration (capacité portée de 1000 eqh à 2000 eqh minimum, type de traitement , lieu d'implantation) sans attendre la fin de la réhabilitation du réseau.</p>

<p>7°) PLU</p>	<p>Zonage d'assainissement : Le plan de zonage définitif, avec le rapport favorable du commissaire enquêteur qui a réalisé l'enquête publique, est soumis au vote de l'assemblée . Adopté à l'unanimité.</p> <p>L'enquête publique commencera le 17 février jusqu'au 17 mars 2004. L'opération sera diffusée dans les annonces légales de la Dépêche et de la Gazette. Une réunion de synthèse sera organisée avec le commissaire enquêteur avant la remise de son rapport d'enquête.</p>
<p>8°) Course « Ronde de l'Isard »</p>	<p>L'association qui organise cette course nous propose d'organiser une arrivée d'étape sur Aulus. Ce serait la première étape par équipe. Il nous est demandé une subvention de 850 € et une insertion payante du même ordre dans le dépliant édité à cet effet. Accord du conseil sur cette manifestation.</p>
<p>9°) Bureau de Poste</p>	<p>Le Conseil avait demandé, en compensation des travaux de sécurité demandés par la Poste, de renégocier à la hausse la redevance de location du bâtiment. Un accord a été trouvé pour un montant de loyer de 1 800 € par an. Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention.</p>
<p>10°) Dossiers Pôle Touristique</p>	<p>a) Etang de l'Hers : Le groupe de travail réunissant la Mairie de Massat, du Port, les services de l'Etat, la Commune d'Aulus (en coopération avec la Communauté des Communes du Canton d'Oust) et un représentant de la Communauté des Communes d'Auzat, propose un accord de principe sur le lancement d'une étude de faisabilité (extension vers Aulus entre autre, sécurisation, diversification) d'un montant estimé de 35 000 € environ (230 000 Frs) Avec 70 % de subventions, la répartition de l'autofinancement (30% soit 6800 €) serait de 50% pour la Communauté des Communes de Massat et 25% pour les deux autres partenaires soit une prise de risque de 2 625 € (17 250 Frs) pour Aulus (ou Communauté des Communes). Il a été demandé au cours de la dernière réunion, aux acteurs locaux, par les deux partenaires (Auzat et Aulus), de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté des Communes de Massat, condition pour la poursuite du projet. Le Conseil demande de bien faire prendre en compte, dans le cahier des charges de l'étude, le passage par le col d'Agnes. Le Conseil donne son accord de principe pour l'étude, sous la condition de maîtrise d'ouvrage et de clarification des responsabilités citées plus haut.</p> <p>b) Place du Midi : L'architecte a promis une première esquisse en mars. Une réunion de concertation avec le Conseil Général sera alors organisée, puis, si les conditions de financement sont avantageuses, le projet devra être, présenté à la population .</p> <p>c) Modernisation Camping : Présentation du projet reportée.</p>
<p>11°) Point sur les Thermes :</p>	<p>Remarque du Conseil : L'organisation du projet de Pôle, en particulier la mise en place d'un Chef de Projet, se fait attendre et donne une impression de lenteur dans la conduite de ce projet.</p> <p>Le petit équilibre a été réalisé en 2003, mais restent les annuités d'emprunt qui sont financées par un transfert du budget intercommunal. Un rappel est fait sur la proposition d'un investisseur privé et la contre proposition de la Communauté de Commune pour la vente de la partie déficitaire (établissement thermal) et la conservation de la partie rentable (résidence thermale). Le service habilité de la Trésorerie Générale est chargé par le Préfet d'étudier les différentes possibilités et surtout leur faisabilité. Une réponse sera faite qui permettra de reprendre les négociations dans la direction tracée par les services de tutelle.</p>

--	--

<p>12°) GUZET</p>	<p>a) SIGN : L'expert comptable, dans le procès SIGN/SIEBA, s'oriente vers une transaction à hauteur de 5,8 MF, soit 3,8 MF à verser à la SIEBA par la Communauté des Commune. A priori un accord semble envisageable, sachant que ce sera plus difficile pour Ustou. A suivre.</p> <p>b) La saison se déroule sous de bons hospices étant donné le niveau d'enneigement.</p> <p>c) Conflit de personnes sur le site de Guzet impliquant un élu du Conseil Municipal : Si l'ensemble des membres du conseil déplore un tel incident (violente altercation avec coups et blessures), il s'agit d'une affaire privée avec plainte déposée de part et d'autres. La scène s'est déroulée en dehors du territoire communal, sans témoins parmi les membres du conseil municipal, et donc la majorité des présents pense qu'il convient de laisser le soin à la justice de répartir les responsabilités.</p> <p>Monsieur Pierre-Jean SOUQUET présente alors sa démission du conseil municipal.</p>
<p>13°) Médiathèque</p>	<p>Les travaux suivent leur cours, l'achat des équipements informatiques ne sera réalisé qu'après sécurisation du site. Le mobilier est commandé. Date prévisible de fin de travaux : Mai 2004</p>
<p>14°) Photocopieur</p>	<p>Le prix d'achat définitif, après négociation, est de 5 587 € La question se pose de l'usage de l'ancien photocopieur. Monsieur Souquet Vincent informe le conseil de la demande intéressée de l'OTC. Décision sera prise après évaluation des besoins des services municipaux</p>
<p>15°) Questions diverses</p>	<p>Panneaux de signalisation pour les commerces : La DDE demande l'enlèvement des panneaux publicitaires hors agglomération. Cela devra se faire de concert avec l'amélioration de la signalisation actuelle dans l'agglomération.</p>

